

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Quatorzième réunion du Comité consultatif <i>Lima, Pérou, 12 – 16 août 2024</i></p> <p>Projet de rapport du Comité consultatif à la huitième Réunion des Parties</p> <p><i>Président du Comité consultatif, Vice-présidente, Secrétariat</i></p>
---	--

[PROJET DE DOCUMENT À METTRE À JOUR APRÈS CC14]

RESUME

Le Comité consultatif et ses groupes de travail ont fait des progrès considérables par rapport au programme de travail du Comité consultatif pour 2023-2025. Un résumé des activités et des résultats est fourni ici.

Les progrès comprenaient l'élaboration et l'examen des conseils en matière de bonnes pratiques pour les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, des fiches pratiques sur l'atténuation des captures accessoires, des lignes directrices sur la conservation et des évaluations des espèces. Toutes ces informations sont disponibles sur le site Web de l'ACAP.

L'Accord a également continué de recueillir des données sur les espèces inscrites à l'ACAP, leurs sites de reproduction et les menaces en mer et sur terre.

Les nombreuses ressources élaborées par le Comité consultatif et ses groupes de travail informent les Parties, les États de l'aire de répartition et de nombreuses organisations et entités sur les mesures à prendre pour faire face aux menaces qui pèsent sur les albatros et les pétrels, tant en mer que sur terre.

Il est toutefois préoccupant de constater que, lorsque les données sur les populations sont évaluées à l'aide des indicateurs propres à l'ACAP, elles montrent que de nombreuses populations continuent de décliner et qu'en général, l'Accord n'atteint pas son objectif déclaré « d'atteindre et de maintenir un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels ».

Le Comité consultatif a reconnu cette crise de conservation en 2019 (CC11) et a convenu qu'il devrait se concentrer non seulement sur l'élaboration de conseils sur l'atténuation des captures accessoires, mais aussi sur l'augmentation de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de méthodes d'atténuation des captures accessoires par les Parties et les organisations de la pêche.

À cette fin, le Comité consultatif a révisé sa stratégie d'interaction avec les ORGP, notamment en développant des approches spécifiques à l'organisation qui augmenteront

la capacité de l'ACAP à influencer l'adoption de mesures de conservation améliorées pour atténuer les captures accessoires d'oiseaux marins. Le Comité consultatif continue également d'encourager les Parties à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation des captures accessoires et reconnaît qu'actuellement, peu de Parties à l'ACAP fournissent des données suffisantes pour évaluer les captures accessoires d'oiseaux de mer ou la mise en œuvre de ce type de mesures d'atténuation dans leurs pêcheries.

RECOMMANDATIONS

Que le Comité consultatif examine le présent projet de rapport du Comité consultatif à la huitième Réunion des Parties, suggère des modifications s'il y a lieu et convienne de recommander à la Réunion des Parties :

1. de noter les progrès et les réalisations de l'Accord et de son Comité consultatif au cours de la dernière période triennale.
2. de noter que les indicateurs de l'ACAP montrent un déclin continu du statut de nombreuses espèces inscrites à l'ACAP et de leurs populations.
3. d'accepter de soutenir et de mettre en œuvre la stratégie révisée d'interaction de l'ACAP avec les ORGP.
4. de convenir que les Parties à l'Accord doivent mettre en œuvre les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans leurs pêcheries et recueillir et communiquer des données suffisantes pour : 1) démontrer un niveau élevé de conformité aux mesures d'atténuation et 2) fournir des estimations précises des captures accessoires d'oiseaux marins.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport suit la structure dont avait convenu la première session de la Réunion des Parties (RdP1, Résolution 1.5, Annexe 1). Il a été élaboré en tant que document de travail pour le Comité consultatif par le Président et la Vice-présidente, avec l'appui du Secrétariat de l'Accord. La version finale de ce rapport à la RdP8 sera préparée après la conclusion de la quatorzième réunion du Comité consultatif (CC14), afin de refléter les contributions du Comité consultatif et les mesures et décisions prises au cours de cette réunion. Le document sera envoyé, pendant la période intersessions, aux membres du Comité consultatif pour examen et approbation avant la RdP 8.

1.1 Création du Comité consultatif

Le Comité consultatif a été établi lors de la RdP1, organisée à Hobart, en Australie, du 10 au 12 novembre 2004.

1.2 Élection et désignation des membres du Comité consultatif

La CC13 ayant marqué la fin du mandat de tous les responsables du Comité, tous les postes ont dû être élus ou réélus.

Mike Double (Australie) a été réélu en tant que président, et Tatiana Neves (Brésil) a été réélue en tant que vice-présidente du Comité consultatif.

Sebastián Jiménez (Uruguay) et Igor Debski (Nouvelle-Zélande) ont été réélus en tant que co-Présidents. Dimas Gianuca (BirdLife International) et Megan Tierney (Royaume-Uni) ont été respectivement réélu et élue en tant que Vice-présidents conjoints du Groupe de travail sur la capture accessoire (GTCA).

Patricia Serafini (Brésil) et Marco Favero (Argentine) ont été réélus co-Présidents et Richard Phillips (Royaume-Uni) a été réélu Vice-président du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC).

Mark Tasker (Royaume-Uni) a été réélu Président et Alan Tennyson (Nouvelle Zélande) a été élu Vice-président du Groupe de travail sur la Taxonomie (GTT).

Juan Pablo Seco Pon ne s'est pas présenté à sa réélection en tant que Vice-président conjoint du Groupe de travail sur les captures accessoires lors de la CC13 en raison d'autres engagements. Le CC remercie le Dr Seco Pon pour sa contribution à l'ACAP et se félicite qu'il continue de participer au GTCA.

1.3 Membres, suppléants, observateurs et experts

Les listes des membres, suppléant(e)s, observateurs(rices) et expert(e)s du Comité consultatif présents à chaque réunion du Comité au cours de la période triennale sont disponibles en ANNEXE 1 des rapports de la CC13 et de la CC14.

1.4 Examen du Règlement intérieur

Le Comité consultatif a élaboré son [Règlement intérieur](#) (RI) lors de la CC1 et l'a révisé lors des réunions suivantes. Le RI du Comité consultatif a été modifié pour la dernière fois lors de la CC6 (Guayaquil, Équateur, du 29 août au 2 septembre 2011).

1.5 Réunions et autres activités depuis la RdP7

Après la RdP7, le Comité consultatif s'est réuni officiellement pour sa treizième réunion (CC13) à Édimbourg, au Royaume-Uni, du 22 au 26 mai 2023, et pour sa quatorzième réunion (CC14), à Lima, au Pérou, du 12 au 16 août 2024. Des réunions du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC7 et GTSPC8) et du Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA11 et GTCA12) ont précédé les CC13 et CC14, respectivement. Des sessions conjointes du GTCS et du GTCPA ont aussi été organisées pour discuter des questions transversales.

Des réunions informelles des Responsables du Comité consultatif (Président et Vice-présidente, Président(e)s et Vice-président(e)s des groupes de travail) et du Secrétariat ont eu lieu tous les trois à quatre mois pour coordonner les activités intersessions du Comité consultatif et plus particulièrement pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie ORGP de l'ACAP (CC14 Doc 14), de la participation aux réunions des ORGP et de la CCAMLR et des progrès accomplis au sein des groupes de correspondance intersessions établis lors de la CC13.

2. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

2.1 Activités du Président du Comité consultatif

Mike Double a été élu Président du Comité consultatif au terme de la CC12 (2 septembre 2021), puis réélu lors de la CC13.

2.1.1 Recrutement

Lors de la CC13, le Président a facilité les discussions préliminaires entre les membres du sous-comité de recrutement nommé par la RdP7 pour recruter un(e) nouveau(elle) Secrétaire exécutif(ve) qui prendra ses fonctions en juillet 2025.

2.1.2 Budgets

Le Président a été régulièrement consulté par le Secrétariat sur des questions liées à la gestion du budget de l'Accord.

2.1.3 Consultations avec le Secrétariat de l'Accord

Le Président et le Secrétariat étant tous deux situés à Hobart, en Australie, le Président a maintenu des visites et des discussions quasi-mensuelles avec le Secrétariat. Il a également convoqué des réunions informelles presque tous les trimestres avec les Responsables du Comité consultatif.

2.1.4 Autres activités

Avec le Secrétariat, le Président, en sa qualité de Président du Sous-comité des subventions, a géré un cycle de détachements en 2022/23 et 2023/24 et un cycle de petites subventions en 2023/24. Ces cycles de subventions ont alloué un total de 286 000 dollars australiens à cinq détachements et huit petites subventions.

Le Président a également dirigé un groupe de correspondance intersessions sur les rapports du CC à la RdP et a participé à d'autres groupes intersessions du Comité consultatif (voir ci-dessous). De plus, le Président a contribué à une publication célébrant les résultats de l'ACAP au cours de ses 20 premières années (2004-2024).

2.2 État d'avancement des mesures prises au titre de l'article IX de l'Accord

2.2.1 Conseils scientifiques, techniques et autre

Un résumé des progrès accomplis par rapport au Programme de travail pour la période 2023 - 2025 est fourni en **ANNEXE 1** [A INCLURE APRES CC14]. Ce document a également été utilisé comme base pour l'élaboration du Programme de travail du Comité consultatif pour la période triennale 2026-2028 (**RdP8 Doc 00**).

Les avis scientifiques et techniques fournis par le Comité consultatif à la RdP sont fondés sur l'apport de ses groupes de travail :

- le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) s'occupe des menaces terrestres, des menaces en mer autre que les captures

accessoires liées aux pêcheries, et détermine le statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord (ci-après, « espèces de l'ACAP »).

- Le Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA) s'attaque aux menaces que représentent les captures accessoires d'oiseaux de mer par les pêcheries pour les espèces de l'ACAP.
- Le Groupe de travail sur la Taxonomie (GTT) examine le statut taxonomique des taxons inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord.

Le Comité consultatif et ses groupes de travail ont à nouveau fait des progrès considérables au cours de la dernière période triennale. Les principales réalisations depuis la RdP7 sont résumées ci-dessous.

- Révision et production régulière des documents de l'ACAP relatifs aux [bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires](#) concernant les pêcheries pélagiques à la palangre, démersales à la palangre et les pêcheries au chalut. Des recommandations de mesures d'atténuation spéciales pour les pêcheries pélagiques à la palangre ont notamment été incluses.
- Révision de la stratégie de l'ACAP en matière d'interaction avec les ORGP afin d'y inclure des stratégies spécifiques à chacune et d'assurer ainsi des interactions plus efficaces.
- Mise en œuvre de la stratégie de l'ACAP en matière d'interaction avec les ORGP en participant directement aux réunions des ORGP et de la CCAMLR pour promouvoir l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et l'examen des mesures de conservation pertinentes pour les espèces de l'ACAP.
- Poursuite du processus d'examen des systèmes de certification des produits de la mer et amélioration substantielle d'une nouvelle norme. La norme inclut désormais des exigences relatives à l'information, à la gestion et aux résultats en matière de capture accessoire d'oiseaux de mer.
- Mise à jour de la boîte à outils de conseils sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer pour la pêche artisanale et à petite échelle.
- Révision régulière des [fiches pratiques sur l'atténuation](#) élaborées par BirdLife International et l'ACAP à l'intention des gestionnaires des pêches pour aider à réduire la capture accessoire lors des opérations de pêches au chalut et à la palangre dans plusieurs langues pertinentes.
- Mise à jour de de plusieurs [Évaluations des espèces](#) de l'ACAP et début de la mise à jour pour les espèces restantes.
- Mise en œuvre du cadre de priorités de l'ACAP afin de déterminer les mesures prioritaires pour faire face aux menaces à terre et en mer.
- Poursuite de la collecte de données afin d'évaluer les tendances actuelles des populations d'espèces inscrites à l'ACAP et de déterminer les paramètres des indicateurs de l'ACAP.
- Évaluation et examen plus approfondis de la liste des populations hautement prioritaires de l'ACAP.

- Identification des principales lacunes dans la surveillance des sites de reproduction et, avec l'aide de BLI, dans le suivi des données.
- Création d'un groupe intersessions d'experts chargé de surveiller et de conseiller les Parties à l'ACAP et d'autres organismes sur la propagation, l'impact et la réponse à la propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène.
- Poursuite de l'examen des publications relatives à la taxonomie pertinentes pour les espèces de l'ACAP, et évaluation spécifique du statut taxonomique des taxons sous-spécifiques du *Thalassarche bulleri*.
- Poursuite de l'évaluation des listes de contrôle des espèces mondiales et des initiatives visant à rassembler les principales taxonomies mondiales pour toutes les espèces d'oiseaux marins.
- Expansion continue de la [base de données](#) de l'ACAP afin de faciliter les travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail.

2.2.2 État d'avancement du texte de référence standard sur la taxonomie des espèces couvertes par l'Accord

La taxonomie standard du Congrès Ornithologique International (COI) reste la liste de référence pour toute nouvelle proposition d'inscription à l'Annexe 1 de l'ACAP (**RdP8 Inf 00**). Aucune modification n'a été apportée à la taxonomie des espèces inscrites à l'Accord depuis le dernier rapport de la Réunion des Parties. Cependant, comme indiqué dans le **CC13 Doc 10**, le COI a proposé de fusionner le *Puffinus mauretanicus* et le *P. yelkouan*. Aucune décision n'a été prise pour l'instant.

2.2.3 Recommandations concernant le Plan d'action et les recherches complémentaires

Le Comité consultatif a élaboré un projet de programme de travail pour la période triennale 2026-2028 et l'a soumis sous le nom de **RdP8 Doc 00**.

2.2.4 Développement d'indicateurs pour évaluer les progrès afin d'atteindre et de maintenir un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels

Le statut des espèces de l'ACAP, les indicateurs de tendance et des indicateurs sur les sites de reproduction et la disponibilité des données de suivi sont présentés dans le **RdP8 Doc 00** (CC14 Doc 16)

Les indicateurs de renforcement des capacités, tels qu'approuvés par la RdP6, sont présentés et discutés dans le **RdP8 Doc 00** (CC14 Doc 19).

Les indicateurs sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des captures accessoires par les Parties ne sont toujours pas disponibles, en grande partie parce que les Parties ne fournissent pas de données ou des données appropriées.

En réponse, le Groupe de travail sur les captures accessoires et le Comité consultatif ont envisagé d'autres approches capables de permettre une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des méthodes d'atténuation des captures accessoires et la réduction de ces captures (**CC14 Doc 12**).

2.2.5 État d'avancement de la collecte d'informations en vertu de la section 5 du Plan d'action et identification des lacunes dans les connaissances

Un rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Accord par les Parties, élaboré grâce au nouveau système de rapports en ligne, est fourni dans le **RdP8 Doc 00** (CC14 Doc 15).

2.2.6 Autres activités

Après la CC13, le Comité consultatif a établi six groupes de correspondance intersessions pour faire progresser ses travaux sur une stratégie de communication, la stratégie d'interaction avec les ORGP, les rapports du CC à la RdP, les données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, les indicateurs de captures accessoires d'oiseaux de mer et l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Chacun de ces groupes a rendu compte des progrès accomplis à la CC14.

Le groupe intersessions sur les rapports du CC à la RdP a proposé une série révisée de documents visant à améliorer l'établissement des rapports à la RdP en regroupant les questions connexes, en évitant les duplications et en produisant des documents plus courts sur des sujets spécifiques. La mise en œuvre de cette nouvelle approche a été approuvée par les membres du CC pendant la période intersessions. Des projets de documents ont été élaborés pour la CC14.

Le CC11 a déclaré une crise de conservation pour les albatros et les pétrels et a décidé que l'ACAP devrait développer une stratégie de communication sensibilisant à cette crise ainsi qu'au besoin urgent de mesures d'atténuation. En 2022, Secrétariat a fait appel aux services d'une Conseillère en communications, qui a dirigé un groupe intersessions du Comité consultatif pour faire progresser l'élaboration de cette stratégie (**CC14 Doc 21**).

Le Secrétariat, en collaboration avec des membres du CC, des experts, des ONG et d'autres organismes, a continué à célébrer la Journée mondiale de l'albatros le 19 juin, en 2023 (Pollution plastique) et en 2024 (Aires marines protégées), ce qui a mené à l'organisation à travers le monde d'activités axées sur la conservation des albatros.

La RdP7 est convenue d'élaborer une publication visant à célébrer les résultats de l'ACAP au cours de ses 20 premières années (2004-2024). L'Australie, l'Équateur et le Royaume-Uni ont proposé de coordonner l'élaboration de cette publication avec le Secrétariat et les membres et les responsables du Comité consultatif. Les Parties, les États de l'aire de répartition et d'autres ont apporté leurs contributions à son contenu et le document a été publié en mai 2024.

Des cycles de subventions pour les programmes de détachement et de petites subventions du Comité consultatif ont été organisés en 2022/23 et 2023/24. Ces deux programmes jouent un rôle important dans la réussite du programme de travail du Comité consultatif.

2.3 Réunions du Comité consultatif

Les rapports de la [treizième](#) et de la quatorzième réunion du Comité consultatif sont disponibles sur le site Internet de l'Accord.

3. CONCLUSIONS

3.1 Réalisations

Les résultats obtenus par l'ACAP au cours de la dernière période triennale et au cours des 20 dernières années sont magnifiquement présentés dans la récente publication de l'ACAP intitulée « Accord sur la conservation des albatros et des pétrels : résultats des vingt premières années 2004 - 2024 »

Bon nombre de ces résultats ont été éclairés par les conseils de l'ACAP, élaborés grâce aux innombrables contributions apportées par les experts de ses groupes de travail. Ces conseils, fournis aux parties et à une large gamme d'organisations, sont facilement accessible sur le site Internet de l'ACAP, où sont notamment disponibles les lignes directrices de conservation, les conseils en matière de bonnes pratiques pour les mesures d'atténuation des captures accessoires, les fiches pratiques élaborées en collaboration avec BirdLife International ; et un guide d'identification des captures accidentelles d'oiseaux de mer développé entre autres avec l'aide de l'institut japonais des pêcheries en haute mer.

Le Comité consultatif a continué d'accroître l'influence des ressources de l'ACAP (disponibles sur le site Web de l'ACAP) en révisant sa stratégie d'interaction avec les ORGP et en mettant au point une stratégie de communication détaillée. Le Comité consultatif s'est efforcé d'améliorer ses rapports à la RdP en révisant le nombre et la structure de ses documents, y compris des documents spécifiques sur le statut des espèces (**RdP8 Doc 00**), les menaces qui pèsent sur les espèces inscrites à l'ACAP (**RdP8 Doc 00**) et les actions prioritaires pour la période triennale 2026-2028 (**RdP8 Doc 00**).

La base de données et le système électronique de communication des rapports de l'ACAP sont désormais en place et permettent aux Parties et à d'autres utilisateurs d'accéder à des informations essentielles pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de l'Accord. Les rapports réguliers permettront à l'Accord de réaliser une analyse de ses performances et d'identifier les progrès réalisés et les difficultés restantes dans les différentes régions et pour les différentes Parties.

Les programmes de petites subventions et de détachements de l'ACAP restent des outils efficaces pour la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif. Ils continuent d'améliorer la conservation des albatros et des pétrels, ainsi que le renforcement des capacités.

3.2 Difficultés rencontrées et défis pour la prochaine période triennale

Bien que le Comité consultatif se félicite des résultats soulignés par la publication célébrant les 20 ans de l'Accord, il reconnaît que les espèces inscrites à l'ACAP continuent d'être touchées par de nombreux processus menaçants, notamment les captures accessoires par les pêcheries, les espèces envahissantes, les débris marins, les maladies, la pollution, le changement climatique et la modification de l'habitat. Ces impacts se reflètent dans le statut des espèces de l'ACAP. Les indicateurs propres à l'ACAP montrent que de nombreuses populations, sinon la plupart, sont en déclin. Ainsi, l'objectif de l'Accord visant à « atteindre et à maintenir un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels » n'est pas atteint.

Le déclin du statut de nombreuses populations peut être directement lié aux captures accessoires par les pêcheries. Toutefois, l'une des plus grandes difficultés rencontrées par

le Comité consultatif est de fournir des données suffisantes sur toutes les pêcheries à haut risque pour évaluer les taux réels de captures accessoires et la mise en œuvre de mesures d'atténuation.

Le Comité consultatif informe donc la RdP que, bien que de nombreuses mesures puissent être prises pour améliorer les chances de succès de l'Accord, la priorité absolue est de progresser rapidement dans l'amélioration de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. Il s'agit du principal défi de l'ACAP pour la prochaine période triennale. Il pourra être relevé en partie si :

1. Il est convenu que les Parties doivent mettre en œuvre les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans leurs pêcheries et recueillir et communiquer des données suffisantes pour : 1) démontrer un niveau élevé de conformité aux mesures d'atténuation et 2) fournir des estimations précises des captures accessoires d'oiseaux marins.
2. La stratégie révisée de l'ACAP en matière d'interaction avec les ORGP est entièrement mise en œuvre.